L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 7 MARS 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
G. F. WEISSE. E. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HAMBY.
Rue de Chartres, No 88, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS.
LUNDI MATIN, 7 MARS.

SUPPLÉMENT.

L'insuffisance de nos colonnes nous force de publier aujourd'hui un supplément. Nos abonnés recevront, en même temps que le journal, cette troisième feuille qui renferme des annonces importantes.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine", à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignié, à la Bourse St-Louis—Propriétés améliorées, bien situées, et terrains convenables pour y ériger des constructions, à de très longs termes, en billets sans endosseurs.

Par Bloche & Lesamont, 77 rue de Chartres—Habillements de printemps.

Par Bernard Turpin—Le fonds d'un magasin de vins, liqueurs, &c., rue de la Levée, entre Harmony et Pleasant, 4e district.

Par Tourné & Thomas, à la Bourse St-Louis—Maison en briques, dans la rue Bourgogne.

Par le Shérif, à l'Hôtel de la Cité—des esclaves de valeur.

La politique française en Europe.

Nous avons reçu hier matin par la malle du *Canada*, nos journaux et nos correspondances. Correspondances et journaux ne s'occupent que du discours de l'empereur Napoléon, et se livrent aux commentaires et aux interprétations que soulève ce discours dont l'impression a été profonde sur tout le continent.

Nous avons sous les yeux le texte de ce discours et nous le donnons tout entier à nos lecteurs, ainsi que celui de M. le comte de Morny devant le Corps Législatif dont il est le Président.

Voici le discours de l'empereur Napoléon :

"M. LES SÉNATEURS, MM. LES DÉPUTÉS.—

"La France, vous le savez, a vu depuis six ans son bien-être augmenter, ses richesses s'accroître, ses dissensions intestines s'éteindre, son prestige se relever, et cependant il surgit, par intervalles, au milieu du calme et de la prospérité générale, une inquiétude vague, une sourde agitation qui, sans cause bien définie, s'emparent de certains esprits et altèrent la confiance publique.

"Je déplore ces découragements périodiques, sans m'en étonner. Dans une société bouleversée comme la nôtre par tant de révolutions, le temps seul peut affermir les convictions, retremper les caractères et créer la foi politique.

"L'émotion qui vient de se produire sans apparence de danger imminent a droit de surprendre; car elle témoigne en même temps et trop de défiance et trop d'effroi. On semble avoir douté, d'un côté, de la modération dont j'ai donné tant de preuves; de l'autre, de la puissance réelle de la France. Heureusement, la masse du peuple est loin de subir de pareilles impressions.

"Aujourd'hui, il est de mon devoir de vous exposer de nouveau ce qu'on semble avoir oublié.

"Quelle a été constamment ma politique? Rassurer l'Europe, rendre à la France son véritable rang, cimenter étroitement notre alliance avec l'Angleterre et régler, avec les puissances continentales de l'Europe, le degré de mon intimité d'après la conformité de nos vues et la nature de leurs procédés vis-à-vis de la France.

"C'est ainsi qu'à la veille de ma troisième élection, je faisais à Bordeaux cette déclaration : *l'Empire c'est la paix*, voulant prouver par là que, si l'héritier de l'empereur Napoléon remontait sur le trône, il ne recommencerait pas une ère de conquêtes, mais inaugurerait un système de paix qui ne pourrait être troublé que pour la défense de grands intérêts nationaux.

"Quant à l'alliance de la France et de l'Angleterre, j'ai mis toute ma persévérance à la consolider, et j'ai trouvé de l'autre côté du détroit une heureuse réciprocité de sentiments, de la part de la reine de la Grande-Bretagne, comme de la part des hommes d'Etat de toutes les opinions. Aussi, pour atteindre ce but si utile à la paix du monde, ai-je mis sous mes pieds, en toute occasion, les souvenirs irritants du passé, les attaques de la calomnie, les préjugés même nationaux de mon pays. Cette alliance a porté ses fruits : non seulement nous avons acquis ensemble une gloire durable en Orient ; mais encore, à l'extrémité du monde, nous venons d'ouvrir un immense empire aux progrès de la civilisation et de la religion chrétienne.

"Depuis la conclusion de la paix, mes rapports avec l'empereur de Russie ont pris le caractère de la plus franche cordialité, parce que nous avons été d'accord sur tous les points en litige.

"J'ai également à me féliciter de mes relations avec la Prusse, qui n'ont cessé d'être animées d'une bienveillance mutuelle.

"Le cabinet de Vienne et le mien, au contraire, je le dis avec regret, se sont trouvés souvent en dissidence sur les questions principales, et il a fallu un grand esprit de conciliation pour parvenir à les résoudre. Ainsi, par exemple, la reconstitution des principautés danubiennes n'a pu se terminer qu'après de nombreuses difficultés qui ont nui à la pleine satisfaction de leurs désirs les plus légitimes; et si l'on me demandait quel intérêt la France avait dans ces contrées lointaines qu'arrose le Danube, je répondrais que l'intérêt de la France est partout où il y a une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir.

"Dans cet état de choses, il n'y avait rien d'extraordinaire que la France se rapprochât davantage du Piémont, qui avait été si dévoué pendant la guerre, si fidèle à notre politique pendant la paix. L'heureuse union de mon bien-aimé cousin, le prince Napoléon, avec la fille du roi Victor-Emmanuel, n'est donc pas un de ces faits isolés auxquels il faille chercher une raison cachée, mais la conséquence naturelle de la communauté d'intérêts des deux pays et de l'amitié des deux souverains.

"Depuis quelque temps l'état de l'Italie et sa position anormale, où l'ordre ne peut être maintenu que par des troupes étrangères, inquiètent justement la diplomatie. Ce n'est pas néanmoins, un motif suffisant de croire à la guerre. Que les uns l'appellent de tous leurs vœux, sans raisons légitimes; que les autres, dans leurs craintes exagérées, se plaisent à montrer à la France les périls d'une nouvelle coalition, je resterai inébranlable dans la voie du droit, de la justice, de l'honneur national ; et mon gouvernement ne se laissera ni entraîner ni intimider, parce que ma politique ne sera jamais ni provocatrice ni pusillanime.

"Loin de nous donc ces fausses alarmes, ces défiances injustes, ces défaillances intéressées. La paix, je l'espère, ne sera point troublée. Reprenez donc avec calme le cours habituel de vos travaux.

"Je vous ai expliqué franchement l'état de nos relations extérieures ; et cet exposé, conforme à tout ce que je me suis efforcé de faire connaître depuis deux mois à l'intérieur comme à l'étranger, vous prouvera, j'aime à le croire, que ma politique n'a pas cessé un instant d'être la même : ferme, mais conciliante.

"Aussi je compte toujours avec confiance sur votre concours comme sur l'appui de la nation qui m'a confié ses destinées. Elle sait que jamais un intérêt personnel ou une ambition mesquine ne dirigeront mes actions. Lorsque, soutenu par le vœu et le sentiment populaires, on monte les degrés d'un trône, on s'élève, par la plus grave des responsabilités, au-dessus de la région infime où se débattent des intérêts vulgaires, et l'on a pour premiers mobiles comme pour derniers juges: Dieu, sa conscience et la postérité."

Avant de rapporter les commentaires auxquels ce discours a donné lieu, nous reproduisons celui de M. le comte de Morny qui est pour ainsi dire la paraphrase ou la confirmation du premier :

"Messieurs,—Je comptais vous parler de vos séances; j'avais fait dresser un tableau statistique de vos travaux accomplis depuis que j'ai l'honneur de vous présider. J'avais à cœur de faire ressortir, en montrant les preuves du prix que le gouvernement attache à vos indications, en retraçant tout le travail de vos bureaux et de vos commissions, qui échappe à l'appréciation du public, en énumérant les amendements nombreux introduits par votre initiative, combien est efficace et réelle la part d'influence que la constitution vous réserve; et j'osais conclure qu'en tenant compte de l'état de division de notre société, un corps législatif qui étudie librement toutes les questions pour elles-mêmes sert peut-être mieux les intérêts généraux que ne le faisaient les anciennes Chambres, dont les luttes parlementaires réduisaient le vote des lois à n'être plus qu'une arme politique, un moyen stratégique de parti.

"Mais cette froide analyse m'a paru hors de saison; vous êtes encore trop sous le coup de l'émotion produite par les nobles paroles que vous avez entendues, hier; pour que je me permette de vous en distraire : méditons-les, messieurs, et d'abord, nous, qui sommes les mandataires du pays, témoignons à l'empereur une confiance sans bornes, que dix années de sagesse, de modération, de dévouement aux intérêts de la France et de scrupule religieux de son honneur, ont dû nous inspirer.

"Ayons confiance, lorsque l'empereur nous dit : "Reprenez avec calme vos travaux. La paix, je l'espère, ne sera pas troublée. Je resterai inébranlable dans la voie du droit, de la justice et de l'honneur national." Et lorsque, rappelant ces mots célèbres : *l'Empire c'est la paix*, il ajoute que la paix ne pourrait être troublée que pour la défense de grands intérêts nationaux.

"Tant d'autres considérations s'ajoutent encore pour dissiper nos inquiétudes!

"La religion, la philosophie, la civilisation, le crédit, le travail, ont fait de la paix le premier bien des sociétés modernes.

"Le sang des peuples se répand plus légèrement; la guerre est devenue ... [illegible] ...

[illegible] par le crédit des souverains, elles parviendront à résoudre pacifiquement toutes les questions difficiles.

"Quel que soit l'avenir, agissons comme par le passé, ne prenons conseil que de notre patriotisme; serrons-nous davantage autour du trône; les défections et les défaillances ne sauvent jamais ni les pays, ni personne. Notre concours résolu donnera à l'empereur plus d'autorité pour négocier, comme il lui donnerait au besoin, plus de force pour vaincre."

Ce discours paraît avoir été interrompu par de fréquentes et bruyantes marques d'adhésion.

Voici l'opinion de quelques journaux français sur le discours de l'Empereur Napoléon, opinion qui se confond avec les jugements portés par la presse sur une brochure récente intitulée : *Napoléon III et l'Italie*, que nous avons signalée déjà à nos lecteurs.

La *Patrie* s'exprime ainsi :

"Que n'a-t-on pas dit, tout haut et tout bas, depuis quinze jours, pour discréditer les intentions de l'empereur, pour faire douter de sa sagesse et de sa modération, pour intimider sa fermeté! On l'accusait de témérité et on lui conseillait la faiblesse. Il a prouvé qu'il ne méritait ni ce soupçon ni ce conseil; et il n'a été ni faible ni téméraire. On allait jusqu'à annoncer que les députés revenaient de leurs départements, inquiets, mécontents, disposés à substituer à l'adhésion dont ils ont donné tant de témoignages patriotiques, le silence et la froideur. On faisait cette injure à une Assemblée française d'attendre d'elle une manifestation de ce genre sous les yeux de l'Europe ! Toutes ces défiances, toutes ces préméditations, ou pour mieux dire toutes ces erreurs, ont été déjouées. Devant cette parole calme et grave qui s'est élevée hier, la confiance est revenue à tous les esprits, et ceux qui avaient douté l'ont regretté; leur doute était plus qu'une erreur, c'était une ingratitude. Il n'y a désormais qu'une politique pour les amis du gouvernement et pour tous ceux qui veulent concilier la paix avec l'honneur national.

"Cette politique, c'est celle dont le discours est le manifeste, celle qui ne provoque personne, qui désire sincèrement les bons rapports avec tous les gouvernements de l'Europe, mais qui ne consentira jamais à sacrifier l'honneur et l'intérêt de la France.

"Il n'y a que l'imprévoyance qui puisse accuser cette politique d'être dangereuse, parce qu'elle est ferme. C'est précisément sa fermeté qui fait sa prudence. Hier matin, n'annonçait-on pas dans tout Paris que le discours de l'Empereur allait abandonner la question italienne, et que l'exposé si impartial et si complet qui en a été fait dans la brochure *Napoléon III et l'Italie* serait ainsi désavoué!"

La *Presse* dans un article sur la brochure *Napoléon III et l'Italie*, dont elle approuve, du reste, les conclusions, prend chaudement la défense des révolutionnaires italiens. Abordant ensuite le plan d'organisation fédérale proposé par l'auteur de la brochure, elle soutient que pour rendre ce projet exécutable, et pour assurer la durée de la Confédération Italienne, il faut non seulement séculariser le gouvernement romain, mais encore créer un Etat assez puissant pour résister aux tentatives de l'Autriche cherchant à reprendre ce qu'elle aurait été forcée d'abandonner; en d'autres termes, la *Presse* veut que l'on donne la Lombardie au Piémont. Elle termine ainsi :

"Pour amener une solution réclamée par de si grands intérêts, l'écrivain anonyme fait appel à la diplomatie, sans repousser toutefois, au cas où elle serait indispensable, l'intervention de la force. Ces conclusions se rapprochent beaucoup, à cet égard, de celles que l'Empereur développait hier devant le corps législatif et le Sénat réunis. On sait que voilà plus de trois mois que nous soutenons la même thèse, et que, par conséquent, notre approbation était acquise d'avance tant au discours impérial qu'aux vues développées sur l'Italie dans la brochure que nous examinons.

"Maintenant, il faut bien le reconnaître, la France, lancée à toute vapeur depuis quelques années dans une voie différente, a quelque peine à envisager, comme possibles et prochaines peut-être, de pareilles éventualités. Personne, dans ce pays de démocratie, ne s'occupe, par état ni par position, de politique générale, et chacun se croit engagé en envisageant les affaires de l'Etat du point de vue de ses propres affaires, et en subordonnant les intérêts de l'Europe à ses intérêts privés. On nous rendra cette justice que nous n'avons cessé de réagir contre cette disposition énervante, et nous sommes heureux de voir le gouvernement élever le drapeau de la politique française au dessus de toutes les préoccupations des intérêts individuels. Qu'avons-nous à gagner à l'affranchissement de l'Italie? entendons-nous dire tous les jours. Qu'a-t-on à gagner à se jeter à l'eau pour sauver un homme qui se noie? Rien que le témoignage de sa conscience et le sentiment d'un devoir accompli. C'est peu de chose, sans doute; cependant, malheur, cent fois malheur aux nations comme aux individus qui seraient devenus insensibles à de pareilles satisfactions!"

Nous rappelons à nos lecteurs que l'on a attribué la brochure dont il s'agit à l'empereur Napoléon lui-même, ou du moins on a toutes raisons de croire qu'il en a eu les épreuves entre les mains et qu'il a approuvé l'œuvre, en en inspirant même certains passages.

Le *Siècle*, journal de la démocratie française, comme on sait, applaudit en ces termes au discours de l'Empereur :

"Le programme de politique extérieure qui a été tracé par l'Empereur est, selon nous, conforme aux traditions de la France. Nous ne sommes pas, de parti pris, pour la guerre; nous désirons qu'avant de recourir à cette triste nécessité, on épuise toutes les ressources de la diplomatie. Nous avons demandé à plusieurs reprises que l'Europe entière pesât sur l'Autriche pour en obtenir à l'amiable une solution qui ne peut plus être ajournée, maintenant surtout que le chef du gouvernement français a qualifié nettement d'*anormale* la situation de l'Italie. Nous ne pouvons que féliciter le gouvernement d'être, pour employer ses propres expressions, inébranlable dans la voie du droit, de la justice et de l'honneur national.

"Le discours d'ouverture a été remarquable, non-seulement par ce qu'il a dit, mais par le silence qu'il a gardé sur les odieux traités de 1815."

Voici maintenant l'opinion de quelques journaux anglais.

Le *Morning Herald* dit :

"Il faut rendre à l'empereur des Français cette justice qu'en dépit de l'irritation causée par les calomnies répandues par certains organes de la presse anglaise, il est resté fidèle à tous ses engagements. En toutes circonstances on l'a dénoncé comme un despote et un incendiaire; et pourtant il ne s'est pas laissé entraîner dans la voie des hostilités, et ce n'est que pour la défense des grands intérêts nationaux, comme dans le cas de la guerre de Crimée, qu'on a pu le déterminer à tirer l'épée. Sa conduite a été dans tous les temps conséquente avec ses principes, et nous ne croyons pas que dans un moment d'excitation il détruira la réputation qu'il s'est acquise pendant les dix dernières années.

"L'Empereur, croyons-nous, n'a pas le désir de provoquer une rupture. Il peut avoir compris que la situation était critique, mais il voudra épuiser toutes les phases de la négociation avant d'en appeler à l'épée. Profondément convaincu de la valeur de l'alliance anglaise, Napoléon doit savoir que rien ne la rendrait plus impopulaire en Angleterre que de manifester des tendances à jeter l'Europe dans la guerre.

Le *Times* s'exprime ainsi :

"Le discours prononcé hier ressemble aussi peu que possible à ceux que Napoléon III a prononcés jusqu'ici. Ses précédents discours étaient incisifs et épigrammatiques; hier il s'est laissé aller à l'argumentation.

"Il est indubitable que le discours impérial est destiné à rassurer l'Europe. Il laisse prévoir que la paix dont l'Europe occidentale a joui depuis un demi-siècle environ ne sera pas troublée. Cela résulte moins des expressions du discours que de sa teneur générale.

"Le monde doit respirer à l'aise après les déclarations pacifiques de l'Empereur. Sans trop vanter la France ou humilier le reste de l'Europe, il est évident que la politique d'un souverain qui dispose d'une armée de 500,000 hommes est une question de la plus haute considération pour les nations avoisinantes. Les Français, il faut leur rendre cette justice, se déclarent satisfaits des traditions de leur gloire ancienne, et ne demandent pas à troubler la paix de l'Europe. Mais tout le monde admettra que si les armées françaises envahissaient le territoire de leurs voisins, l'Europe serait bouleversée pendant plusieurs années.

Le *Morning-Post* publie les réflexions suivantes :

"Le langage de l'Empereur sur l'état de l'Italie sera lu avec le plus profond intérêt. Il considère la position actuelle comme anormale. Il sait que c'est une cause de ruine pour une nation d'être obligée de compter sur la coercition des troupes étrangères pour le maintien de la paix, et il ne peut que désirer, par respect pour sa position personnelle de souverain élu, et par respect pour la dignité de la France, de se retirer le plus tôt possible de cette position anormale prise par la France à une époque où les troupes de la République allaient occuper Rome.

"L'Autriche seule est un obstacle à cela. Elle a pris possession des Légations et elle ne se retirera pas. Sur elle doit peser la responsabilité de mesures ultérieures. Mais l'Empereur semble avoir pris son parti d'agir dans cette affaire, et nous croyons que c'est ainsi qu'il faut interpréter ces paroles : 'Je resterai ferme.' Cela signifie que ni les représentations hostiles de lord Malmesbury, ni les défaites obstinées de l'Autriche, ne le détourneront du but qu'il tient à cœur d'atteindre: l'évacuation des troupes étrangères établies sur le territoire romain; et, comme corollaire naturel, la solution du problème austro-italien.

"A notre sens, donc, il est évident que les affaires d'Italie, si longtemps agitées, doivent bientôt être résolues; que la France agira activement pour amener ce résultat; et que, si l'Autriche ne veut pas écouter des conseils pacifiques, la Sardaigne, aidée par la France, devra combattre sur la question de la nationalité italienne.

NOUVELLES D'HAÏTI.—Nous avons des nouvelles d'Haïti jusqu'au 20 février. Elles donnent les détails de l'inauguration du Président Geffrard, qui a eu lieu le 20 janvier en pompe dans le palais du Sénat. [illegible]

Il en a été de même de tous ceux qui sont arrivés au pouvoir [illegible] du pays.

Cromwell a dit un mot profond et qui peint bien la morale de ces enthousiasmes pour les vainqueurs. Comme on lui faisait remarquer la foule qui se pressait sur ses pas, un jour de triomphe, il répondit en souriant : "Le jour où l'on me conduira à l'échafaud, la foule sera plus grande encore !"

GRANDE VENTE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.—On verra à nos annonces d'encan que M. N. Vignié doit vendre, aujourd'hui, à midi, dans la rotonde de la Bourse St Louis, une grande quantité de propriétés foncières de valeur.—Nous citerons entre autres celles qui suivent: Trois magasins en briques dans la rue Conti ; une maison de résidence avec magasins dans la rue Royale ; plusieurs maisons basses dans différentes parties du 2e District; un grand terrain propre à bâtir, au coin des rues Royale et Esplanade ; quelques terrains de choix dans la rue Bienville ; un grand terrain dans la rue de l'Hôpital près de la rue Condé, avec actions de la Banque des Citoyens; plusieurs propriétés améliorées dans le faubourg Tremé ; un magasin en briques et plusieurs terrains dans le Troisième District, etc. etc.

Les conditions de la vente sont extrêmement avantageuses, un quart seulement du prix d'adjudication devant être acquitté comptant, et le reste à un crédit d'un, de deux et de trois ans. Cette occasion est unique pour ceux qui tiennent à faire des placemens profitables.

LE THÉÂTRE D'ORLÉANS.—En réponse aux questions que nous posions, l'autre jour, relativement à la continuation de l'exploitation du Théâtre d'Orléans, M. Ch. Parlange le propriétaire actuel de ce théâtre, nous adresse la communication suivante :

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Messieurs,

Afin de faire disparaître la confusion, dont parlait votre dernier numéro, relativement à l'existence de deux théâtres à la Nlle-Orléans, et à l'administration de ceux-ci, j'ai l'honneur de vous informer qu'ainsi que je l'ai déjà publié, la destination du Théâtre d'Orléans reste la même. Le Théâtre, la chose est irrévocablement arrêtée, sera exploité sous ma responsabilité, ma garantie personnelle. Je sais ce qui est dû au public éclairé de la Nouvelle-Orléans, et, afin de conserver ses vieilles sympathies au théâtre d'Orléans, j'ai résolu de maintenir ce dernier dans la ligne où il s'est tenu jusqu'ici, d'y continuer le genre qui y a toujours été joué et applaudi. Je ne négligerai rien pour que ce théâtre conserve le rang élevé qu'il a conquis. Je mettrai même tout en œuvre pour qu'il y ait progrès sous ce rapport et que le cadre soit encore élargi.

Le Théâtre d'Orléans ouvrira ses portes au commencement de novembre prochain, avec une troupe pour la formation de laquelle je ne reculerai, à Paris, devant aucun sacrifice.

Quant aux conditions d'abonnement, et au nom du directeur, choisi par moi, une circulaire les fera connaître au public.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

CHAS. PARLANGE.
Nouvelle-Orléans, 6 mars 1859.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.—Ce soir : *Robert le Diable* par les artistes de la troupe de M. Ullman. Mme LABORDE chantera le rôle d'Isabelle, Mlle POINSOT celui d'Alice, M. CARLE FORMES, celui de Bertram. Le rôle de Robert sera tenu par M. LOVAULT. On annonce l'arrivée en cette ville de Mlle PICCOLOMINI pour demain. La première représentation de Mlle Piccolomini aura lieu vendredi 11 mars, et la seconde représentation le lendemain samedi.

COLLÈGE DES JÉSUITES.—Les élèves les plus avancés du Collège des Jésuites réciteront demain, mardi, dans la soirée, une pièce française. Nous accusons réception d'une obligeante invitation que nous adresse le Rév. P. CURIOZ, président du collège.

LE DR HALE—CLASSE POUR LES HOMMES.—On verra à nos colonnes d'avis que le Dr HALE forme en ce moment une classe d'électro-biologie pour les hommes, et où il se propose de leur enseigner la science de l'électro-biologie que le savant professeur a portée si haut. Ceux qui désirent s'inscrire dans cette classe pourront le faire en assistant à la première lecture qui aura lieu mercredi soir, à la Salle des Concerts.

BAL DE MARDI GRAS.—Le dernier bal paré, masqué et travesti, de la série organisée par les jeunes gens de la Nlle Orléans, aura lieu demain (mardi-gras) à l'Odd-Fellows'Hall, et promet de clore dignement le carnaval. D'après les préparatifs qui ont été faits et le nombre extraordinaire de demandes d'invitation, nous croyons pouvoir affirmer que ce sera la fête la plus brillante de la saison. Le comité se réunit ce soir pour la dernière fois: avis à ceux qui ne lui ont pas encore adressé leurs demandes d'invitation. On nous prie d'annoncer que les domestiques ne seront pas admis, les antichambres devant être livrées aux invités pour faciliter la circulation. L'orchestre, on le sait, sera dirigé par MUSARD qui, avant que le bal commence, donnera un grand-concert promenade. La fête sera complète sous tous les rapports.

MODES ET NOUVEAUTÉS.—JOHN TODD, 12 et 14 rue de Chartres, vient de recevoir un admirable assortiment de modes et nouveautés de la saison qu'il offre à des prix très modérés. Son stock de soieries, de dentelles et d'étoffes riches est un des plus variés et des plus considérables qui aient encore été importés à la Nlle-Orléans. Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce que M. TODD publie aujourd'hui dans nos colonnes.

L. W. LYONS & CO.—Cette importante maison, ayant reçu ses marchandises de printemps, a opéré de notables réductions sur les prix que commandaient au commencement de la saison ses vêtemens d'hiver. On peut faire en ce moment chez MM. L. W. Lyons & Co d'excellentes affaires. Nous appelons l'attention des acheteurs sur les annonces qu'ils publient aujourd'hui dans l'*Abeille*.

REGISTRES, PLUMES D'OR ETC.—La maison P. DUREL & CIE, 37, rue de Chartres, a reçu un assortiment incomparable de registres qu'elle met en vente à prix fixe, ainsi qu'on le verra dans nos colonnes d'avis. Nous appelons sur ce point l'attention de nos lecteurs. MM. Durel & Cie possèdent également un assortiment très élégant de plumes d'or brevetées, et pour tous les goûts. Au moyen d'un petit mécanisme attaché à la plume, celle-ci peut s'allonger ou se diminuer à volonté, et la plume devenir dure ou molle, fine ou grosse. Ces articles sont incomparablement supérieures à toutes autres de la même espèce, et nous prenons plaisir à les recommander à nos lecteurs.

LES VICTIMES DU PRINCESS.—On écrit de Baton Rouge que l'état de M. L. O. Reeves s'améliore sensiblement. M. Baxter, de Rapides, est également beaucoup mieux. M. Laville est encore en danger, ses souffrances sont cruelles.

CHRONIQUE LOCALE.

ORAGE.—Un violent orage a éclaté sur notre ville samedi soir. Il s'annonçait depuis plusieurs heures par de fulgurans éclairs et de sombres nuées, lorsque tout-à-coup, au moment où les théâtres dégorgeaient par toutes leurs issues les nombreux spectateurs qui se disposaient à retourner chez eux, toutes les écluses du ciel s'ouvrirent et la pluie tomba par torrents. Le pavé ne tarda pas à disparaître sous l'eau : c'était un véritable déluge! Le public des théâtres a été trempé jusqu'aux os. Les cochers de cabs se sont seuls félicités de la tempête qui leur avait permis d'exagérer impunément leur tarif.

FOIRE.—La Foire au bénéfice de l'Asile du Bon Pasteur sera tenue, ce soir, pour la dernière fois. Nous ne savons si les recettes ont été fortes, mais nous l'espérons sincèrement, car l'œuvre du Bon Pasteur est une des plus nobles et des plus dignes qui aient encore été entreprises à la Nouvelle-Orléans où la charité, l'indulgence et la pitié sont inépuisables.

ARRESTATION D'UN MEURTRIER.—Le maire a arrêté, samedi, un individu qui venait de blesser mortellement un autre homme dans une maison située près de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. M. Stith revenait du lac avec quelques amis et descendait de wagon lorsque des cris frappèrent son oreille, et il vit fuir un homme qu'une femme poursuivait en criant "à l'assassin". Le maire donna lui-même la chasse au fuyard et parvint à l'arrêter dans la rue Gallatin. Le blessé se mourait samedi soir.

P.-S.—Les renseignements que nous avons obtenus, hier soir, diminuent fort heureusement la gravité du fait que nous constatons plus haut. Il y a eu rixe, mais il n'y a pas eu crime, et la "victime", au lieu d'avoir été blessée mortellement, n'a reçu que des contusions et des égratignures. Le maire n'en a pas moins fait preuve de zèle et de bon vouloir.

ACCIDENT.—Samedi dernier, un esquif dans lequel se trouvaient un nègre et une négresse, a chaviré au milieu du fleuve, en face du 4e district. Les malheureux que renfermait l'embarcation se sont noyés.

BLESSURES.—Un homme employé à bord d'un bateau à vapeur et nommé John Carroll a été blessé d'un coup de poignard, samedi, dans un café de la Levée. Conduit à l'hôpital de Charité, il a reçu les premiers soins du Dr Smith qui a arrêté l'hémorragie en faisant la ligature d'une artère coupée.

MORT SUBITE D'UN POMPIER.—M. John Latham, membre de la compagnie d'échelles No 4, est mort subitement samedi, au moment où il faisait ses adieux à quelques amis et collègues qui partaient. Il était âgé de 30 ans. Sa mort est attribuée à la rupture d'un vaisseau.

VOL AVEC EFFRACTION.—[illegible]

ENQUÊTE.—[illegible]

INCENDIE.—Une maison basse dans la rue [illegible] a été dévorée par les flammes [illegible] samedi matin. M. Thompson y tenait une boutique de comestibles. Le même soir et presque à la même heure, le feu a pris à l'hôpital du Dr. Stone, au coin des rues Claiborne et Hôpital, mais on a pu l'éteindre immédiatement.

GRAND-JURY.—Le grand jury a déclaré qu'il y avait lieu à poursuivre José Maria Dolores de Fuentes pour le meurtre d'une jeune Mexicaine. Nous avons déjà publié les détails du crime.

—Un affidavit, fait devant le recorder Wiltz, par B. P. Théard, déclare qu'un boucher a exposé et mis en vente de la viande d'un animal malade. L'affaire sera examinée aujourd'hui, à 11 heures.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1859.

Au Professeur Brette.

Cher Monsieur,

Vos dames élèves désirent vous témoigner la complète satisfaction que vous leur avez donnée comme Professeur de langues. Elles reconnaissent, sans hésiter, votre méthode supérieure à toutes les autres. Elles avaient déjà beaucoup entendu parler de ce système entièrement pratique et oral; mais ce ne fut que lorsqu'elles devinrent vos élèves qu'elles furent à même de juger et d'apprécier jusqu'à quel point il combine tout-à-la-fois les éléments de facilité, de rapidité et de plaisir.

Loin d'être une étude pénible, c'est au contraire une grande distraction que d'apprendre les langues par une méthode plaçant si habilement la langue familière et de la conversation en général, avant la théorie et les règles abstraites des grammaires, c'est à dire, que suivant l'ordre naturel, place la synthèse avant l'analyse, et rend cette dernière facile et intelligible en rendant la première tout-à-fait familière.

Ayant retiré d'inappréciables avantages de vos instructions, les soussignées vous donnent de grand cœur et d'un commun accord ce témoignage de leur haute estime et de leur sincère reconnaissance.

Mme C. E. Campbell,	Mlle H. Anderson,
Mlle S. Armstrong,	Mme E. W. Palfrey, et sa fille,
Mme E. Adams,	Mlle J. Rodewald,
Mme P. Richardson, et sa fille,	Mme Emma Nelson,
Mlle M. Peterson, et sa sœur,	Mlle Kate Duncan,
Mlle W. E. Lewis,	Mlle Sallie Frerey,
Mme M. M'Calee, et sa fille,	Mme W. H. Rosser,
	Mlles Mc Kenna, et ses sœurs.

Au Prof. Brette, Nlle Orléans. 7mars—1f

NOUVEAU PROCEDE DE R. A. STEWART

Pour déféquer et clarifier le jus de canne, le sirop, la mélasse, et toutes les matières saccharines en général.

Brevet obtenu du gouvernement des Etats-Unis, le 11 janvier 1859.

AUX PLANTEURS SUCRIERS ET AUX RAFFINEURS.

De nombreuses demandes d'explications, relativement à mon nouveau procédé pour déféquer et clarifier le jus de canne, m'ayant été adressées, je me suis déterminé, pour l'instruction de ceux qui s'intéressent à la question, à soumettre aux planteurs un exposé succinct de tout ce qui se rapporte à cette importante découverte. En agissant ainsi, je désire que l'on sache bien que je ne cherche pas à soulever une polémique avec ceux qui s'*imaginent* qu'ils ont entre les mains un agent de *défécation* et de *clarification* supérieur à celui que j'ai découvert et avec lequel j'ai obtenu, pour ma récolte, des résultats si avantageux. Je dois cependant à la vérité de déclarer que j'ai donné, pendant de longues années, autant d'attention que les planteurs en accordent généralement, aux travaux de ma sucrerie; que j'ai une connaissance assez complète des agents et des ingrédients chimiques employés à faire le sucre, et je crois pouvoir recommander en toute confiance ma découverte comme supérieure à tous les procédés employés jusqu'à présent, en raison de son application à la fois *aisée, économique, facile et parfaite* dans ses résultats. Tous les planteurs sucriers dans l'Etat savent que la principale condition pour faire de bon sucre, est d'obtenir une excellente défécation et clarification du jus de canne; l'accomplissement de cette condition est indispensable pour avoir un sucre à grain gros, brillant et détaché.

Les corps étrangers et la matière colorante doivent être séparés du jus. Les agents employés par les fabricants de sucre pour arriver à ce résultat, sont trop nombreux pour être signalés en détail dans cette rapide esquisse. Je me bornerai à examiner quelques-uns de ceux qui ont eu le plus de vogue. La chaux a toujours été considérée comme le plus ancien et le plus précieux auxiliaire pour les planteurs. Le noir animal, comme agent décolorant, est justement et universellement placé au dessus de tout autre ingrédient. Le gaz acide carbonique a ses partisans qui expliquent par de puissants motifs la supériorité qu'ils lui accordent sur le noir animal. Je dois avouer, cependant, que tout en le trouvant préférable à ce dernier agent, pour séparer du jus de canne les substances étrangères, je ne lui accorde pas la même importance comme agent de décoloration.

L'alumine, considérée simplement comme agent de clarification, a ses partisans; mais l'époque de sa vogue, si elle a jamais existé, est passée. Le bi-sulfite de chaux est maintenant employé généralement, et il a donné de tels résultats qu'on le considère à cette heure comme un ingrédient indispensable dans la fabrication du sucre. Les premières tentatives faites pour en populariser l'emploi parmi les planteurs, ont d'abord échoué, mais les avantages incontestables qu'il procurait à ces derniers ont, après quelques années, assuré définitivement son triomphe, imposé silence à l'opposition et vaincu les préventions. Aujourd'hui, il a droit de cité dans toutes les sucreries.

Les propriétés du souffre sont depuis longtemps connues. Mais comment obtenir et s'assurer en même temps l'agent de défécation et de clarification, quand il s'agit du jus de canne? Ce problème a été un sujet d'études pour bien des esprits. Tout le monde admet que le bi-sulfite de chaux, de même que le noir animal, impose une lourde charge au planteur sucrier. C'est pour m'affranchir de cet impot onéreux que je me suis mis au travail dans l'espérance de découvrir un agent qui m'assurât tous les avantages obtenus au moyen du bi-sulfite de chaux et me permît en même temps de réduire les dépenses qu'occasionne l'emploi de ce dernier agent. Je crois avoir pleinement réussi, et afin que ma découverte soit parfaitement comprise et appréciée par les planteurs intéressés à fabriquer de très beau sucre, j'exposerai ce que coûte la fabrication du bi-sulfite de chaux. Je ferai d'abord observer que seul aux Etats-Unis j'ai la double pompe hydraulique pour la fabrication du bi-sulfite, et que les machines dont je me servais, et qui me devinrent inutiles par suite de ma nouvelle découverte, sont de tous points égales à celles employées dans aucune autre partie de la Louisiane. On n'ignore pas que naguère encore la fabrication du bi-sulfite de chaux était une sorte de mystère, un secret comme en possèdent les Chinois, et que fort peu de personnes étaient dans la confidence. Si je révèle aujourd'hui ce secret, c'est uniquement pour faire apprécier aux intéressés l'immense supériorité de mon invention sur tous les procédés employés jusqu'à présent pour la défécation et la clarification du jus de canne.

La fabrication du bi-sulfite de chaux est simple et consiste à introduire du gaz acide sulfureux dans des cuves d'eau de chaux, etc. Le gaz se mêle à l'eau et peut, ainsi combiné, se transporter facilement. Or, quelle est la propriété du bi-sulfite de chaux qui produit des résultats si avantageux dans la somme des récoltes de la Louisiane?

N'est-ce pas la chaux qui a toujours été employée depuis que l'on fait du sucre? Ce ne peut pas être l'action chimique produite par la combinaison du gaz acide sulfureux avec la chaux, parce que quand l'union de deux substances en produit une autre, les propriétés des corps primitifs, aussi bien que la position des atomes, sont modifiées. Eh bien ! dira-t-on que dans le bi-sulfite les propriétés du gaz acide sulfureux sont modifiées? Il est vrai que vous pouvez employer un agent pour en contrôler un autre sans espérer rien obtenir de l'agent contrôlé, et c'est pourquoi la chaux, la craie, etc., sont employées comme base dans la fabrication du bi-sulfite de chaux, etc.

Le professeur Melsens, qui a découvert le bi-sulfite de chaux, nous assure que le professeur Proust, en employant le gaz sulfureux, a parfaitement réussi à empêcher la fermentation dans la partie saccharine du raisin, ce qui établit clairement que le gaz sulfureux, pour assurer son effet quand il est appliqué aux liquides, n'a pas besoin d'être combiné avec d'autres agents. Mais il remarque qu'il n'a pas été aussi heureux dans l'application du gaz à la pulpe de la betterave. (Voyez la Revue de DeBow, livraison de février 1857, page 114.)

Voyons si l'insuccès dont parle le professeur Melsens doit être attribué au défaut de vertu du gaz sulfureux ou à l'impossibilité de l'appliquer à la pulpe de la betterave. Appliqué à un liquide, on sait qu'il produit tous ses effets. Pourquoi n'en est-il pas de même de la pulpe? Je réponds : dans la manipulation que l'on fait subir à la betterave pour faciliter l'extraction de la matière saccharine qu'elle renferme, celle-ci est râpée et devient ce que l'on appelle de la pulpe; c'est une masse compacte et réduite en bouillie qui résiste à l'action du gaz sous la pression d'une pompe ordinaire. Cette résistance est encore augmentée par la position inclinée des tiroirs où l'on introduit le gaz sortant des fourneaux sans autre puissance que sa force naturelle d'ascension. C'est la raison pour laquelle le professeur Melsens a échoué dans sa tentative. Cet échec s'explique d'abord par la densité de la pulpe; en second lieu, par l'action de l'air qu'il faut toujours éviter. Si le professeur Melsens avait eu sa machine à vapeur à vide, il eut eu probablement un peu plus de succès, comme je l'ai pleinement démontré.

Après que j'eusse établi d'une manière certaine l'effet produit sur le jus de canne par le gaz sulfureux, je préparai une boîte de pulpe de chou et j'y introduisis de légers jets de vapeur pris de mes bouilloires, en employant, pour empêcher le gaz de venir en contact avec l'air, les mêmes précautions que lorsqu'il s'agit d'injecter le jus de canne; ce que je fais en plaçant mes tuyaux au fond des chaudières à jus. Je découvris que j'avais complètement imprégné la pulpe de gaz sulfureux, ce qui me convainquit que le secret qui avait couronné mes espérances dans l'application du gaz sulfureux à la défécation et à la clarification du jus de canne, etc., était dû en grande partie à mon procédé pour [illegible] voir, au moyen d'un jet de vapeur, l'introduire dans le jus, etc. M. Melsens, prévoyant [illegible] de mon assertion, à savoir que c'est le gaz acide sulfureux qui constitue la vertu du bi-sulfite de chaux. Permettez-moi d'appeler votre attention sur les écrits qu'ont publiés récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans, à propos d'un différend entre eux, MM. Bonnabel et Leave, deux citoyens très intelligens et ayant de grands intérêts dans la fabrication du bi-sulfite de chaux. Les deux conviennent que plus l'infusion du gaz sulfureux dans l'eau à la chaux est forte, mieux vaut le bi-sulfite de chaux; et ils ont donné au public la preuve la plus concluante de cette vérité, en réglant leurs prix d'après la force du bi-sulfite. Il est établi sans conteste que le bi-sulfite de chaux doit ses propriétés au gaz sulfureux. Je crois que cette opinion est partagée par tous les hommes intelligens qui ont étudié la question.

Ayant donné au public tous les renseignemens nécessaires, je vais maintenant appeler son attention à *ma propre* invention pour déféquer et clarifier le jus de canne, laquelle consiste *à introduire directement le gaz sulfureux du fourneau dans le jus de canne*. C'est là ce qui me permet d'obtenir de si beau sucre. Tout homme pratique comprendra, avec l'aide du simple bon sens, que c'est là la seule manière utile d'employer le gaz sulfureux pour la défécation et la clarification du jus de canne. De cette façon vous agissez directement et non indirectement, vous puisez à la source et non dans le bas du ruisseau. En employant le bisulfite de chaux au lieu de gaz sulfureux, nous ressemblerions à ces premiers colons de l'Arkansas, qui faisaient d'abord du sirop de leur sucre en le mêlant à de l'eau et versaient ce liquide dans leur thé et leur café, parce qu'ils avaient entendu dire que le sucre n'avait pas par lui-même la propriété de sucrer. Je revendique pour le gaz sulfureux tout ce que peut produire le bisulfite de chaux; je dirai même que je revendique pour le gaz ce que le bisulfite n'a jamais produit et ne produira jamais, et je serai soutenu par tous ceux qui ont vu mes jus de canne au sortir du moulin et ensuite dans les baques. J'ai pris un brevet pour l'emploi du gaz sulfureux comme agent de défécation et de clarification du jus de canne et de toutes les matières saccharines en général. Le prix pour la défécation par ce moyen est seulement de 3 *cents* par boucaut de sucre ; tandis que le bisulfite coûte de 75 *cents* à $1 25 le boucaut de sucre, ce qui équivaut à un impot annuel de $320,000 prélevé sur les planteurs. Je me sers d'un appareil qui m'a coûté, hors de l'habitation, huit piastres et quart, et avec lequel je clarifie 75 boucauts de sucre dans les vingt-quatre heures. L'appareil n'est pas moins simple que peu couteux. Un léger jet de vapeur est la seule force d'impulsion que j'emploie, et il est presque impossible que l'appareil se dérange : il peut être mis en mouvement et dirigé par n'importe quelle vieille femme de l'habitation. Je serai prêt dans quelques jours à proposer aux planteurs l'emploi de mon procédé, dans sa plus large application, à un prix qui sera audessous de celui qu'ils paient pour le bisulfite en un an. Pour être plus explicite, si la récolte d'un planteur est en moyenne de 200 boucauts par an, il me paiera $200, ce qui lui assurera l'avantage de mon droit pendant 14 ans. Un dessin et des instructions pour la manière de se servir de l'appareil, seront fournis aux planteurs en même temps que la concession de mon droit. Tout ouvrier d'habitation pourra monter l'appareil.

Les planteurs qui désireront acheter le droit d'appliquer mon procédé, aux conditions ci-dessus énoncées, devront s'adresser à MM. PILCHER, GOODRICH & Co, à qui j'ai remis mon brevet. Les paiemens pour l'application de mon procédé, sont fixés au 1er janvier 1860.

On pourra obtenir de plus amples renseignements en s'adressant à la maison que je viens d'indiquer (MM. Pelcher, Goodrich & Co. étant mes agens), ou à moi-même, soit sur mon habitation, soit par lettre à mon adresse à la Nouvelle-Orléans.

R. A. STEWART,
Habitation Oaklawn, 6 mars 1859.

N. B. Les personnes qui désireraient des appareils m'obligeront en les demandant de bonne heure, afin que je puisse en surveiller moi-même la mise en opération ou envoyer à ma place quelque personne compétente.

R. A. S.

ATTESTATIONS.

Etats-Unis d'Amérique, District Oriental de la Louisiane, Ville de la Nouvelle-Orléans,

Je, Théodore H. McCaleb, Juge de la Cour de District des Etats-Unis, dans le District Oriental de la Louisiane, certifie par les présentes, que j'ai vu en la possession de Richard A. Stewart, de la paroisse St. Bernard, Etat de la Louisiane, un brevet accordé, dans les formes légales, audit Stewart, signé par Jacob Thompson, secrétaire de l'intérieur et par J. Holt, commissaire des Patentes, pour la défécation et la clarification du jus de canne, et d'autres liquides ou de substances saccharines demi-liquides, au moyen du gaz sulfureux ou du gaz acide sulfureux.

En témoignage de ce, j'appose ici ma signature et mon sceau, à la Nouvelle-Orléans, le 18 février 1859.

THEO. H. McCALEB.
[L. S.]

St-Bernard, 17 février 1859.

Au Col R. A. Stewart,

Monsieur—J'ai employé votre gaz sulfureux dans la fabrication du sucre provenant du jus de la canne, et comme agent de clarification, il a surpassé toutes les substances employées jusqu'à présent. Il a donné du sucre à grain pur, clair et brillant, à cristaux lourds et sans mélange de gomme.

Agréez, monsieur, &c.
HENRY C. STORY.

Habitation du Champ de Bataille. 7 février 1859.

Au Col R. A. Stewart, habitation Oaklawn,

Monsieur,

Ayant pu apprécier les avantages obtenus au moyen de votre procédé pour la clarification et la défécation du jus de canne, tandis que j'étais sur votre habitation comme économe, j'ai décidé le juge Dunbar, en prenant la direction de son habitation, à monter votre appareil et à employer votre procédé pour déféquer et clarifier le jus de canne. Je suis heureux de dire qu'il a donné les résultats les plus satisfaisants, et je déclare sans hésitation qu'il est supérieur à l'emploi du bisulfite de chaux, bien que dans l'application il ne coûte que *cinq cents* par boucaut de sucre.

Agréez, monsieur, &c.
J. A. GUYTHER.

Thibodeaux, 12 février 1859.

Au Col. R. A. Stewart.

Monsieur,

Employé à faire la dernière partie de la récolte du juge Dunbar, j'ai appliqué votre nouvelle découverte au sujet du gaz sulfureux, comme agent de défécation et de clarification du jus de canne. Après avoir terminé la récolte, j'allai à la sucrerie de M. Davidson, dans la paroisse Saint-Bernard, pour faire la même expérience avec des chaudières ouvertes. Le gaz sulfureux a clarifié le jus de canne beaucoup mieux que je ne l'avais vu faire par aucun autre agent, bien que le soin employé à la fabrication du sucre depuis quinze ans.

Agréez, Monsieur, etc.
L. A. GOSSIN.

Nlle-Orléans, 18 février 1859.

Au Col. R. A. Stewart.

Monsieur,

Ayant visité votre habitation il y a quelques semaines, pour observer l'effet du gaz sulfureux introduit dans le jus de canne, d'après votre nouveau procédé, je déclare ici avec plaisir que mon attente a été plus que dépassée. La défécation et la clarification m'ont paru plus complètes que celles que j'avais obtenues sous la direction d'un sucrier expérimenté, en employant le bi-sulfite de chaux. Je crois votre procédé excellent, surtout pour les chaudières ouvertes, avec lesquelles vous opériez à l'époque où je vous vis.

Je monterai chez moi votre appareil avant la roulaison, afin de m'en servir conjointement avec mon équipage à vapeur.

Agréez, Monsieur, etc.
S. O. NELSON.

Habitation Davidson, St-Bernard, 17 février 1859.

Au Col. R. A. Stewart.

Monsieur,

Ayant été témoin de la défécation et de la clarification du jus de canne par le gaz sulfureux, au moyen de votre nouveau procédé, je déclare ici que ce procédé est le meilleur que j'aie jamais vu, et je puis le recommander en toute confiance au public.

Agréez, Monsieur, etc.
JOHN DAVIDSON.

Nlle-Orléans, 1er mars 1859.

Au Col. R. A. Stewart.

Monsieur,

En réponse à votre demande touchant mon opinion sur le procédé pour clarifier et déféquer le jus de canne au moyen du gaz sulfureux, tel que vous l'appliquez, je me bornerai à dire que j'ai visité votre habitation dans le but d'assister à l'opération et d'observer les résultats. Il me semble que votre procédé est l'application la plus simple du gaz. Vous obtenez une clarification qui produit un sucre à grain fort et brillant; je n'en ai jamais vu de plus beau sur les sucreries et sur la levée de la Nouvelle-Orléans. Si j'étais planteur j'emploierais certainement votre procédé, parce que c'est selon moi le plus simple et le plus économique.

Recevez, Monsieur, etc.
S. A. CHAMPOMIER.

7 mars—1f v 1f camp

Décédée le 5 mars, à 11 heures et demie du soir, dans sa quinzième année, après une longue et douloureuse maladie, LOUISA GENEVIÈVE, fille de Prudent Mallard et de Augustine Andrea Beltran.

Décédée hier soir, à 5 heures trois quarts, MARGUERITE NAU, âgée de 49 ans, épouse de Adolphe Jourdain. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à trois heures et demie. Le convoi partira du No 75, rue Saint-Pierre.

De la part de son mari.

Décédé subitement, hier, 6 mars, M. PHILIPPE ALLIENET, à l'âge de 61 ans, natif de France, et résident de cette ville depuis 25 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de ses fils, T. et P. Allienet, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à trois heures et demie. Le convoi partira de la dernière résidence du défunt, encoignure Bruto et Dryades.

Décédé hier à 11 heures moins un quart, après une longue maladie, M. Gomez AUBERTIN, âgé de 45 ans, natif de Metz (France), et habitant la Nouvelle-Orléans, depuis 25 ans. Ses amis et connaissances et ceux de ses fils Aristide Emile et James Jackson Aubertin, sont respectueusement invités à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui lundi le 7 mars, à 4 heures [illegible] de l'après-midi. Le convoi partira de [illegible] entre St-Philippe et Dumaine.

COUTURIÈRE.

On demande une couturière, No 11, rue Ste Anne, [illegible]

[illegible]

ATTENTION.

☞ Beaux esclaves en vente par le Shérif—Aujourd'hui, à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune, entre celles du Camp et des Magasins, le Shérif procédera à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'esclaves de valeur dépendant de la succession de J. W. Hall. Voir aux avis.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente de mobilier et des marchandises, (vins, eaux-de-vie, whiskey, etc.) dépendant de la succession de J. J. Ballenger, à laquelle il sera procédé par Bernard Turpin, aujourd'hui, à 10½ heures A. M., rue de la Levée entre les rues Plaisant et Harmonie, 4e district.

AUTRE EXEMPLE DU VER SOLITAIRE EXPULSÉ PAR L'USAGE DU

Célèbre vermifuge du docteur McLane.

PRÉPARÉ PAR FLEMING BROS.

New-York, 15 octobre 1852.

Je certifie par les présentes que j'ai souffert pendant plus de six mois de la présence d'un ver solitaire. J'essayai de tous les remèdes sans réussir à me guérir. J'obtins un des almanachs du Dr McLane renfermant des mentions de cures merveilleuses obtenues par son célèbre vermifuge, tel que le préparent Fleming Bros. Je résolus de l'essayer et j'en achetai immédiatement une fiole, que je pris conformément aux instructions. Ce remède me fit rendre un énorme ver solitaire, ayant plus d'une yarde de longueur, ainsi qu'une grande quantité de petits vers.

Mme S. SCOTT,
70, rue Cannon.

☞ Les acheteurs devront avoir soin de demander le CELEBRE VERMIFUGE du Dr McLANE, préparé par FLEMING BROS, de Pittsburg, Pa. Tous les autres vermifuges, comparés à celui-là, ne valent rien. Le véritable vermifuge du Dr McLane, ainsi que ses célèbres pilules pour les maladies du foie, peuvent maintenant être obtenues dans toutes les pharmacies respectables.—Aucune de ces préparations n'est authentique si elle ne porte la signature de FLEMING BROS.

SCOVIL & MEAD, agents en gros pour le Sud, 111 et 113, Chartres
7 mars—6f

AMERS HOLLANDAIS DE BOERHAM.

☞ La presse de ce pays a donné de grands éloges à ces Amers. Parmi les nombreuses mentions qui en ont été publiées, nous reproduisons celle-ci au hasard :

C'est un fait bien connu que nous ne faisons pas de réclame pour les médicaments brevetés, et que nous les annonçons rarement, mais les Amers hollandais de Boerhave nous viennent recommandés de telle manière comme un spécifique contre les maladies qu'ils guérissent, dit-on, que non seulement nous les annonçons mais encore nous les signalons de cette manière avantageuse, sans en être priés par les propriétaires.—HANDEL ZEITUNG, N. Y.

A vendre à la Nlle Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & Co,
7 mars—7.9.11m Nos 21 et 151 rue de Chartres

On a observé généralement qu'il y avait parmi les américains plus de personnes souffrant de faiblesses que dans certaine autre nation civilisée. La raison de ce fait est évident. Nous prenons trop peu d'exercice et nous oublions les besoins du corps, au milieu des affaires qui absorbent toute notre attention. Dans de pareils cas, la médecine ordinaire offre peu de ressources. Ce qui est nécessaire est tout simplement un tonique tel que celui que le Dr. J. Hostetter a livré au monde sous le nom célèbre de HOSTETTER BITTERS. Les employés débiles et nerveux du comptoir, l'ouvrier épuisé, l'homme qui s'est fatigué à l'étude la nuit, sont revivifiés par les AMERS et les préfèrent à des médicaments plus prétentieux mais moins efficaces. On ne doit pas oublier que l'agent dont l'influence est si sûr pour restaurer une constitution seulement affaiblie, a également la vertu d'assister la nature à expulser le germe des plus horribles maladies. Qui n'essaiera pas ces amers?

A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.

Substitut à la quinine.

☞ Nous avons tous les jours de nouvelles preuves que les personnes atteintes de fièvre en frissons refusent de prendre de la quinine.

Le Dr. G. J. Leeds a découvert un remède qu'il a substitué à la quinine, et qui permet d'éviter les suites fâcheuses des miasmes.

Nous acceptons pleinement le

SUBSTITUT A LA QUININE.

Et en agissant ainsi nous engageons les malades de recourir à ces vertus puissantes et qui ne manquent jamais.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls propriétaires.
7mars—7,9,11 Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Maladies de la Peau.

☞ Les maladies de la peau sont celles qui humilient le plus notre orgueil. Que ceux qui apprécient une peau saine et unie purifient leur sang par l'usage du SIROP PERUVIEN, qui combat les affections cutanées en facilitant l'expulsion des éléments morbides à travers les pores de la peau.

A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. 21 et 151, rue de Chartres.
7mars—3f—7,9,11m Agents-Généraux.

TOUT AUTRE REMEDE ECHOUE.

☞ Les personnes faibles, malades ou complètement débilitées par des vices de jeunesse, peuvent maintenant faire cesser leurs souffrances et rendre la couleur à leurs joues pâlies. Elles peuvent placer leurs espérances dans

L'ELIXIR FORTIFIANT DU Dr WRIGHT.

Ce remède n'échoue jamais. Nous savons que c'est là beaucoup avancer, mais nous avons appris dès notre enfance que le seul moyen d'apprécier un pudding est d'en manger—Essayez, essayez.

A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co Seuls propriétaires.
7 mars—8,10,12 21 et 151, rue de Chartres

GRANDE ET IMPORTANTE DECOUVERTE.

Cordial aromatique fortifiant du Dr Ham.

Cette délicieuse boisson est supérieure à tous les cordiaux fortifiants, schnapps, vermines, &c., en usage, pour la guérison de la dyspepsie, des maladies de nerfs, des aigreurs, de l'ostéocolle, des affections de l'aine, de la mélancolie, du délirium tremens, de l'intempérance &c. Il fortifie sans intoxiquer et stupéfier.

Les personnes habituées à l'usage excessif du tabac, de l'opium ou des liqueurs spiritueuses, trouveront un remède sûr et permanent contre leur fâcheuse habitude, en prenant une bouteille ou deux de ce

Délicieux breuvage médical.

Les familles faibles et maladives trouveront dans le cordial du Dr Ham une guérison certaine contre les affections de femmes. Il régénère et fortifie le système. Les maux que guérit le Cordial fortifiant aromatique sont indiqués dans les affiches qui accompagnent chaque flacon, lesquels renferment en outre des instructions minutieuses sur la manière de prendre le remède.

A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & Co. 21 et 151 rue Chartres.
7mars—7,9, 11 Agents généraux

Guérison des Rhumatismes, inflammatoires ou aigus, quelque grave qu'en soit le caractère ou quelque opiniâtre que soit le cas. Demandez le REMÈDE Dr. I. R. MORTIMORE auquel VINGT MILLE PERSONNES doivent leur guérison. A vendre aux nos 21 et 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, par J. WRIGHT & Co
11fev—3m—1re p 21 et 151, rue de Chartres

CLASSE DU DR. HALE POUR HOMMES

Enseignement de la nouvelle science de L'ELECTRO-BIOLOGIE.

La classe est presque formée et comprend les noms de plusieurs citoyens de cette ville. Ceux qui désirent se joindre à la CLASSE DES CONCERTS peuvent le faire en se rendant à la SALLE, MERCREDI SOIR, 9 mars, à 8 heures, jour et heure de la première lecture.

Les personnes qui assisteront aux classes apprendront à faire toutes les expériences étonnantes et amusantes qui ont fait l'objet des séances précédentes du Dr Hale, et [illegible] à guérir toutes les maladies nerveuses.

BILLETS DE CLASSE : $10 POUR LE COUR ENTIER. Les élèves sont admis comme membres dans toutes "Associations Electriques" des Etats-Unis, formés par les différentes classes du Dr. Hale.

☞ Trois lectures, de deux heures chacune, composent le cours : on y apprendra tout ce qui a rapport à la science importante de l'Electro-Biologie.

Pour de plus amples détails, voir les circulaires.
7mars—3f

Toilettes et Nouveautés.

DENTELLES —ET— ARTICLES DE MODE.

Le soussigné a en magasin le plus vaste et le plus complet assortiment des marchandises ci-dessus qui ait jamais été importé à la Nouvelle-Orléans. Elles se composent des articles suivans dans tous les genres, à savoir :

SOIERIES RICHES POUR TOILETTES.
MAGNIFIQUES ROBES DE PARIS.
SOIERIES UNIES, NOIRES ET EN COULEUR.
Grenadines, Tissus, Soieries à carreaux.
BARÈGES ANGLAIS ET FRANÇAIS.
Organdis, jaconas.
DENTELLES, BRODERIES, BANDES, &c.
MANTELETS, CHALES, BURNOUS, FRANGES, &c, en vrai fil.
DENTELLES DE CAMBRAI, DE CHEMTILLY, DENTELLES EN RELIEF ET AUTRES
Modes, Fleurs, Plumes, Rubans, Franges.

Ainsi qu'un assortiment varié et complet de toutes les marchandises entrant dans la catégorie des articles ci-dessus énoncés.

N. B. En déballage et en vente, un nouveau lot de BRILLANTINES FRANÇAISES, à VINGT CENTS la yarde. JOHN TODD,
7 mars—3f 12 et 14 rue de Chartres

LAZARE ET LEVASSEUR.
No. 8 et 10, rue de Chartres.

Ont en magasin le plus joli assortiment de barèges anglais, robes à deux jupes et à volants, burnous dentelle et pointes, châles filet soie, marquises et ombrelles, et beaucoup d'autres jolies choses qu'ils veulent sacrifier.

Ils ne refuseront positivement aucune vente cette semaine.

Les acheteurs sont respectueusement invités à venir voir nos marchandises.

L'assortiment de bandes brodées et parures est sans égal. 7mars—1sem

Ouverture du nouveau Marché Tremé.

Les personnes qui désireraient louer des places au Nouveau Marché, dont l'ouverture a lieu aujourd'hui, 7 mars, sont priées de s'adresser au soussigné. B. BEOUBAJ, fermier,
Vieux Marché, No 5, ou à son agent, J. Chabard, encoignure Orléans et Marais. 7mars—3f

VIN DE QUINQUINA.

Les propriétés de ce vin sont, de faciliter la digestion en fortifiant les organes digestifs, et de préserver de toute fièvre en général—L'usage en est fortement recommandé.

Se vend à la Pharmacie FRANCO-ITALIENNE, de F. BERTA, encoignure Remparts et Quartier.
7mars—

Demande.

On demande à acheter une bonne couturière, intelligente, et parfaitement garantie sous tous les rapports. S'adresser de suite rue St Pierre, entre Chartres et Royale, no 63. 7 mars—6f

Le soussigné, agent des spécialités françaises, vient de recevoir par le navire Heidelberg du Havre : 2000 bouteilles Eau de Vichy, [illegible]

LE CÉLÈBRE AMER STOMACHIQUE, DE HOSTETTER,

Est devenu, à cause de ses propriétés médicales et toniques et comme préservatif des maux d'estomac et communs surtout aux époques d'épidémies dans le Sud-Ouest, un remède indispensable pour les familles et les habitations. Il a acquis une plus grande célébrité et se vend beaucoup mieux qu'aucune des préparations connues jusqu'ici. C'est pourquoi des personnes sans principes, ici et dans d'autres villes, l'ont imité et débitent un vil mélange en notre nom et dans nos bouteilles, par l'entremise de courtiers malhonnêtes, ou à l'encan. Nous avons entendu parler d'individus qui font sans doute le même commerce, parcourent les campagnes et offrent des Amers à bon marché. Les pharmaciens et les propriétaires de groceries doivent se méfier de ces individus et de ceux qui offrent l'Amer à une réduction, car les propriétaires n'ont fait aucune diminution. N'achetez que de personnes responsables ou de leurs agents qui ne voudraient pas employer de tels moyens. Le véritable Amer stomachique de Hostetter ne se vend jamais à l'encan ou dans les rues, mais chez les principaux pharmaciens et grocers de la Nouvelle-Orléans; leurs noms sont publiés plus bas et c'est chez eux que se trouve l'article véritable comme tous ce qu'ils vendent. Nous félicitons nos amis et le public de pouvoir leur annoncer que nous avons réussi à découvrir les personnes qui depuis quelque temps fabriquaient et vendaient une contrefaçon de nos amers de Hostetter. Le juge Howell, de la 4e Cour de District, a accordé une injonction pour empêcher la fabrication et la vente de ladite contrefaçon. Les personnes connues, engagées dans la contrefaçon, sont : Dan'l M. Elmore et Benjamin A Johnston, et D E Murphy, encanteur pour la vente de ladite contrefaçon.

Les personnes qui achètent de notre *Amer stomachique* se rappelleront que chaque bouteille doit avoir sur l'étiquette le fac-similé de notre signature. Les contrefacteurs, craignant sans doute la prison, n'ont pas mis ce fac-similé sur les imitations qui nous ont été signalées jusqu'ici. Souvenez-vous que le nom Dr J Hostetter's stomach Bitters doit être soufflé sur les côtés de la bouteille et étampé sur la capsule du bouchon.

Les personnes désirant avoir le véritable Amer stomachique de Hostetter, sont priées de s'adresser aux propriétaires,

HOSTETTER & SMITH, Pittsburg, Pa.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par J WRIGHT & CO, 21 et 151 rue de Chartres

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par E J HART & CO, 77 et 79 rue Tchoupitoulas

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par G O WOODMAN, Coin Commune et Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par EATON & HENDERSON, Coin Nlle-Levée, Commune et Fulton

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par X. LAMBERT, 63 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par ALEX MORTON & CO, 2 et 4 rue Poydras

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par J H & I N MARKS, 43, 45 et 47 rue Nlle Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par ARTHUR & CO, à l'encoignure des rues Canal et Nlle-Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par DYAS & CO, Coin des rues Gravier, Fulton et Nlle-Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par HOLMES & SPENCER, 7 rue Gravier

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par G N MORRISON & CO, 12 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par BISCOE & SIMMS, 15, 17 et 19 rue Nlle-Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par JOHN T MOORE & CO, 7 et 9 rue Poydras

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par SEWELL T TAYLOR, 13 et 15 rue Royale

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par J L JOHNSTON, 32 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par JOS MAILLOT, 12 rue Crossman

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par SCOVIL & MEAD, 111 rue de Chartres

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par VIOLETTE & Co, 39, 41, 43 et 45 rue de la Nouvelle Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15 rue St Louis

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par E. B. WHEELOCK & Co, 43 rue des Magasins

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par PETERS, MILLARD & Co, enc. Levée et Bienville

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par HALL, KEMP & Co, 20 rue Commune

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 64 rue Vieille Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par READ, HEDGES & Co, 108 rue du Canal

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par D. H. MARKS & Co, enc. Gravier et Nouvelle Levée

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par JAMES SYME, 134 rue du Canal

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par W. R. PEPIN & Co, 38 rue Commune

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par KARSTENDIEK & Co, 103 rue Tchoupitoulas

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER, à vendre par RULEFF & Co, 67 rue Front 1 78 rue Fulton

7 mars—1 an—lun, jeud, sam. chaque 2 sem.

Livres blancs! Livres blancs!

Les soussignés viennent de recevoir par le dernier steamer de New-York, et offrent à vendre à des prix très réduits, un grand assortiment de LIVRES EN BLANC, comme suit :

Livres reliure Russie extra, grand format super-Royal, à $2 50 la main,
Livres do do do do Royal, à $2 la main;
do do do veau, medium, à $1, 1 25 et 1 50;
do do do do demi, à 75 cts, $1 et 1 25;
do do do do cap, 40, 50 et 60 cts;
do do demi-reliure medium, à 75 cts et $1;
do do demy, à 60 et 75 cts;
do do cap, à 20, 25 et 37½ cts.

Tous ces livres sont garantis sous tous les rapports. Le public est prié de venir les examiner avant d'aller acheter ailleurs. P. DUREL & Co, Relieurs, imprimeurs et marchands d'articles de bureaux,
7 mars 37, rue de Chartres

Plumes d'or! Plumes d'or!

Reçu par les soussignés, un grand et bel assortiment de plumes d'or patentées, entièrement nouvelles et garanties excellentes. Ces nouvelles plumes sont offertes avec le porte-plume à $3 50, par P. DUREL & Co, Marchands d'articles de bureaux, imprimeurs et relieurs,
7 mars 37, rue de Chartres

Compagnie du Théâtre de la Nouvelle-Orléans.

A une assemblée des actionnaires, laquelle a eu lieu mercredi, 2 du courant, M. Davis Urquhart ayant été appelé au fauteuil et M. A. Schreiber nommé secrétaire, une charte a été soumise et adoptée et les personnes suivantes ont été nommées Directeurs pour l'année—

E. J. McCall, G. Miltenberger, Geo. Urquhart, Chas Kock, Chas Roman, C Fellowes, E. Rousseau, L. Queyrouze et A. Schreiber.

D. URQUHART, Président
A. SCHREIBER, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 3 mars 1859.

Les Actionnaires de la Compagnie du Théâtre de la Nouvelle-Orléans sont priés de se présenter au bureau du soussigné, notaire public, no 54, rue Royale, afin de signer la charte et de régler pour les actions, de la manière prescrite par la charte.
4mars—3f AD. BOUDOUSQUIÉ.

AVIS AU PUBLIC.
Théâtre d'Orléans.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que rien n'est changé dans la destination actuelle du Théâtre d'Orléans, et que l'ouverture de la saison théâtrale aura lieu le 1er novembre prochain.

Le tableau de location est ouvert, à partir de ce jour, chez M. RICHARD CLAGUE, 77 rue Bourbon.

Les anciens abonnés auront un droit de préférence pour les loges ou les places qu'ils occupaient actuellement. CH. PARLANGE, Propriétaire
4 mars—6f

ON DEMANDE UN ELEVE EN PHARMACIE.
S'adresser à l'encoignure des rues Hôpital et Remparts. 4 mars—6f

Cigares de la Havane.

On trouvera toujours en magasin un grand assortiment des plus célèbres marques, telles que: Perfeccion, Ingenuidad, Ricotana, Valor de la Reina, Corvantes, Ocean Bird, Mar Pacifico, Rosceas, Figaro, Washington, El Sol, Monumento, Meridiana, Dos Hermanos, Empire City, San Roman, Bernardo, Flor de Pujadas, Almerante Colon, La Plata, [illegible] Aussi: Conchas, Operas, Regalias, [illegible] Londres, etc. etc.
A vendre par P. GUMA,
7 mars coin Canal et Tchoupitoulas

AMANDES.—En débarquement du brick M. A. Stevens, de la Havane : 50 sacs amandes écorce dure, 50 do do molles. A vendre par P GUMA & Co
7 mars Coin Canal et Tchoupitoulas

EAU DE-VIE—[illegible]

[illegible]

VETEMENTS A PRIX REDUITS!!

POUR FAIRE PLACE AUX MARCHANDISES De Printemps MAINTENANT EN DEBALLAGE.

Magasin de Vêtements du Sud, 26, 28 et 30 rue St Charles, Coin Commune.

VETEMENS Et Articles de Toilette EN GROS ET EN DETAIL.

Nouveaux Magasins! NOUVELLES MARCHANDISES. BAS PRIX.

Modes de Paris, de Londres et de New-York.

L. W. LYONS & Co.

Viennent de recevoir, par les derniers steamers, un des plus vastes et des plus magnifiques assortiment de

Vêtemens d'automne et d'hiver

Qui aient jamais été expédiés au Sud.

Ces vêtemens, comme coupe, étoffes, confection et bon marché, sont sans égaux.

Nos marchandises sont divisées en trois départemens, mais peuvent être embrassées d'un regard général.

Magasin No 26, rue St Charles, pour Vêtemens d'Enfants.

Magasin No 28, rue St Charles, pour Vêtemens d'hommes.

Magasin No 30, rue St Charles, pour Articles de toilette et chemises.

☞ *Les vendeurs parlent le français, l'espagnol et l'anglais.*

L. W. LYONS & Co Nos 26, 28 et 30 rue St Charles,
7 mars—1f Coin Commune.

MALLES, *Sacs de Voyage, Valises, Parasols* et Vêtemens Imperméables

Du meilleur genre et d'excellente qualité, faits sur commande et garantis. L. W. LYONS & Co, Nos 26, 28 et 30 rue St Charles,
7mars—1f Coin Commune

Chemises! Chemises!! Chemises!!!

Reçu par les derniers steamers, un grand assortiment de

CHEMISES A LA DERNIERE MODE,

De toutes les qualités et grandeurs, blanches et en couleur, faites expressément pour le COMMERCE DE VILLE DE LA NLLE. ORLEANS,

Bonnes pour Hommes, Adultes, Jeunes Garçons et Enfans. L. W. LYONS & Co, Nos 26, 28 et 30 rue St. Charles,
7mars—1f rue Commune

BAZAR DE VETEMENS D'ENFANS,

26.......Rue St Charles.......26
ENTRE CANAL ET COMMUNE.

Ce magasin est exclusivement affecté aux Vêtemens, Chemises et Articles de Toilette, pour Adultes et Enfans,

EN GROS ET EN DETAIL.

Nous venons d'ouvrir un grand assortiment de VETEMENS DE VILLE ET D'ECOLE.

Comprenant tous les genres et toutes les qualités

Le tout sera vendu A DES PRIX TRES MODERES.

Les vendeurs parlent le français, l'espagnol et l'anglais. L. W. LYONS & Co. 26, 28 et 30 rue St Charles.
7mars—1 Coin Commune

PORTRAIT A L'HUILE
Peints dans une séance,
PAR H. L. PLUMMER.

D'après la méthode des anciens maîtres. Ressemblance garantie et durable;—Peint dans cinq heures.

M. PLUMMER, n'ayant que peu de temps à rester en cette ville, informe le public qu'il a ouvert une liste de souscription pour les personnes qui désirent avoir leurs portraits. L'on peut voir les spécimens chez M. Victoria Guette, marchand de glaces, rue Royale, No 41, où la liste est ouverte. 2 mars—6f

Avis.

Les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu H. Rabeteau sont priées de les présenter aux soussignés, dans les dix jours. A. & A. PITOT, avocats,
7mars—3 ou 10 j No 114, rue Royale

Demande de nourrice.

On demande immédiatement une bonne nourrice, négresse ou mulâtresse, mais esclave. S'adresser au No 96, rue de l'Hôtel, entre Royale et Bourbon. 7 mars—6f

Kerosene.

(*Huile blanche sans odeur et parfaitement purifiée.*)

Prix.............$1 80 le gallon.

Afin de la répartir également entre toutes nos pratiques, nous ne vendrons cette huile blanche que par un gallon à la fois à nos pratiques de la ville et par 5 gallons seulement à celles de la campagne. Le tout au même prix.

Attendu—Un envoi d'huile blanche.

En magasin—Un assortiment complet de Lampes à Kerosene. B. NAUTRE & Co, No 26 rue Condé, agents de la Compagnie de Kerosene
2 mars

AMER TONI-AROMATIQUE.

CORDIAL DÉLICIEUX POUR LES DAMES ET LES VIEILLARDS, ETC.

Cet AMER TONI-AROMATIQUE dont la saveur et l'arome sont des plus agréables, est préparé pour être pris pur, même par les personnes les plus délicates; il a la propriété de rétablir le système entier dans tous les cas de débilité générale; son usage continuel détruit les affections nerveuses, fortifie l'estomac et entretient l'appétit et la bonne digestion d'une manière permanente, condition qui prévient les maladies de foie et celle appelée gastrite, causées par les mauvaises digestions.

Préparé et vendu par A. A. PEYCHAUD,
15janv—4m 1re p Pharmacien, 90, rue Royale

PACANES—110 sacs pacanes du Texas, en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE
1 mars Nos 21 et 23, rue Gravier

LAINE—16 balles laine du Mexique, en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE,
1 mars Nos 21 et 23, rue Gravier

Cigares..........Cigares

Les acheteurs trouveront toujours en magasin un assortiment des marques bien connues: Ingenuidad, Flor de Pujadas, Meridiana, Flor de Bonefas, Redowa, Cabarga, Partagas, Know-Something, Washington, Dos Hermanos, Mano Habana, etc. etc. aux prix les plus modérés. F. PRATS & Co,
1 jan—ab 29 Commercial Place

MIEL—50 barils miel de Cuba, à vendre par B JOURDAN,
7 jan coin Natchez et Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE—25 huitièmes John Durand & Co, la Rochelle, en débarquement du navire Elizabeth Ellen, de Bordeaux, à vendre par J & J TARBOS
28 fev 81, Vieille Levée

SAUCISSON de Lyon—En magasin—10 caisses saucissons de Lyon frais, à vendre par DUNTZE & CO,
3mars Encoignure Royale et Conti

TRUFFES—En magasin—100 ½ boites truffes du Périgord, à vendre par DUNTZE & CO,
3mars Encoignure Royale et Conti

CELERIES biscuits de Bost—500 boîtes en Crême, biscuits frais de toutes espèces, venant d'être reçues et à vendre par E J HART & CO,
3mars 77 et 79, rue Tchoupitoulas

MIEL DE CUBA—Miel pur, dans des damejeannes de cinq gallons, à vendre par LABORDE & XIQUES,
3mars 39, Nlle-Levée, en face du Natchez Alley.

PAR la Barque Oceana, arrivée de Bordeaux — 30 barriques vin rouge Château Malvirade; 20 dito dito St Julien Médoc; 20 dito de Château Batrediche, 1854, 50 demi-barils vin blanc haut Sauterne, Dumesnil & Co; 20 huitièmes eau-de-vie fine champagne, 1re preuve dite dito, à vendre par J N GURIEN,
28fv 22 rue Toulouse

Changement de domicile.

Roussel & Genin ont transporté leur magasin de quincaillerie et articles de fantaisie, du No 50 au No 18, rue du Canal, deux portes plus haut et continueront, comme par le passé, à vendre en gros et en détail. 1 mars

Poudre fleur de Riz, véritable

Roussel & Genin viennent de recevoir leur poudre véritable fleur de riz de Chine PARFUMÉE, et invitent leurs pratiques à venir s'approvisionner, car ils n'en ont reçu qu'un très petit nombre de boîtes. Elle est supérieure à toute autre poudre de toilette. A vendre en gros et détail.
24fev No 18, rue du Canal, près Chartres

MOUTARDE française—40 caisses moutarde de Tardy & Monccamp A vendre par E TALAMON
17 fev 181 rue Royale

NOURRICE A VENDRE.

Une négresse avec son enfant âgé de 12 mois. Elle est âgée de 21 ans, est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et est garantie. [illegible] S'adresser rue de la Douane No 129 [illegible] 3 mars

Veuve Clicquot Ponsardin
CHAMPAGNE.

MM. C. F. & H. G. SCHMIDT, à New-York, seuls importateurs pour les Etats-Unis et les Canadas, ont nommé MM. [illegible] Cie, 41, rue Carondelet, et [illegible] pour la vente de ce Champagne [illegible]

Dissolution de Société.

[illegible] T. GARLIER.

[illegible]

DISSOLUTION DE SOCIETE.

La Société existante jusqu'à ce jour sous la raison de A. Pepin & Co, est dissoute aujourd'hui d'un commun accord.
A. PEPIN.
J. TURCOTTE.
C. P. BLANCAND.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1859.

Acte de Société.

Les soussignés ont formé aujourd'hui une Société sous la raison de TURCOTTE & BLANCAND pour les affaires de marchandises sèches et confections, dans leur ancien local, en magasin "Rouge," entre les deux marchés et magasin "Jackson," encoignure des rues Ste-Anne et Chartres. Ils sollicitent le patronage de leurs amis et du public en général.

Nlle-Orléans, 16 février 1859.
JOS TURCOTTE.
GUSTAVE PIERRE BLANCAND,
16 fév—16 fs ARMAND PEPIN, en commandite.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
F. RIMAILHO & Co

Ont transféré leur magasin du No 89, rue de Chartres, au No 46 de la même rue, entre Dumaine et Bienville.

Ils ont l'honneur d'annoncer à leur nombreuse clientèle qu'ils reçoivent journellement d'Europe et du Nord, un assortiment des plus complets D'ARTICLES DE FANTAISIE. 23 fev—1m

A vendre ou à louer.

La belle bâtisse en briques, à étages, située dans la rue Dauphine, entre Dumaine et Saint-Philippe, ayant cinq chambres à coucher, deux cabinets, une salle à manger, un salon et vestibule; cinq chambres à domestiques, cour devant et derrière. La propriété est convenable pour une grande famille. Pour les termes et conditions s'adresser à E. DUBSUMIER, Nos 46, 47 & 48, encoignure Vieille-Levée et Conti.
23fev—

A VENDRE
à des conditions libérales,
LA CONFISERIE
située rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, Nos 38, 40, 42.

Ainsi que le CAFE à côté du théâtre et la SALLE DE BILLARDS. S'adresser sur les lieux. 16 fév—15 f

Meubles magnifiques

Reçus récemment de New-York, de Boston et de Charleston.

J. P. KUNTZ, 36 rue St Pierre, marchand de meubles, annonce au public qu'il vient d'en recevoir un grand assortiment, dans tous les genres, et qu'il les vendra à des prix très modérés. 4fev—1m

Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nlle-Orléans.

Les souscripteurs au capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nlle-Orléans, sont prévenus qu'un versement de dix pour cent est maintenant demandé et payable au bureau de la Compagnie, à partir du 16 mars prochain.
LOUIS GAGNET,
16fev—30j. Secrétaire.

Banque du Commerce de la Nlle Orléans
Département des Travaux Hydrauliques,
4 février 1859.

Avis est donné aux actionnaires de cette institution, que l'élection annuelle de directeurs aura lieu aux bureaux de la compagnie, No 36, rue Dryades, lundi 7 mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. S E. PERCY,
5 fev—2ps, au 7mars Secrétaire

THOS. MURRAY..........JNO. C. POOLEY

Thos. MURRAY & Co.
(Successeurs de Pooley, Nicol & Co,)

Chantier de bois de pin jaune de la Floride, pour les constructions.

Encoignure des rues Cedar et Julia,
Au Nouveau Bassin—ancien chantier de Bant.

Nous avons constamment un grand assortiment de toutes espèces de bois préparé pour planchers et plafonds; de bordeaux, lattes, etc, et tous les bois nécessaires pour les bâtisses.
26 fev— THOS. MURRAY & Co,

Chantier de bois de pin jaune de la Floride

Ayant vendu le stock qui se trouve dans notre vieux chantier, au VIEUX BASSIN, nous prions nos amis de se rappeler que nous ne faisons d'affaires qu'au chantier de bois de pin jaune de la Floride, encoignure des rues Cedar et Julia, au Nouveau Bassin.

Les commandes laissées à la boîte No 85, au "Mechanics et Dealers' Exchange," No 19, rue St-Charles, seront promptement remplies. THOS. MURRAY & Co,
THOS MURRAY, JNO. C. POOLEY
26 fev—

Grand déballage
de marchandises nouvelles de printemps.

THEODORE DANZIGER

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES à bon marché.

228.........et.........230
RUE ROYALE COIN ST PHILIPPE.
☞ AU GRAND VÉRANDAH.
(*Succursale* au No 125, rue des Remparts autrefois Cirque.)

Théodore Danziger fera AUJOURD'HUI LUNDI, 7 février, l'OUVERTURE de son stock de marchandises nouvelles de printemps, se composant de:

CHALES, MANTELETS et BOURNOUS,
☞ EN VRAIES DENTELLES DE CAMBRAIE, ☞
JACONATS.
Barèges anglais.........15 cents la yarde.
De Do.......à 25 cents la yarde.
ROBES A DEUX JUPES ET A LEZ,
ROBES D'ORGANDI et TOILETTES DE BAL,
TARLATANES roses, bleues et blanches
RUBANS ROSES, bleus et blancs de toutes largeurs.
5000 yardes indiennes, modes du printemps, à 10 cts
COTON écru et blanc, à bon marché.
300 douzaines MOUCHOIRS DE BELLE TOILE BATISTE, à $1 50 la douzaine, valant $3.
1500 yds TOILES D'IRLANDE par coupons, à 25 cts.
1500 do do très fine, do do à 30 cents.
RUBANS ET COIFFURES A BON MARCHÉ.
7 fév—

A louer

Une maison en briques à 2 étages, située rue des Remparts, entre Dumaine et St. Philippe. S'adresser aux Nos 16 et 18 rue St-Louis. 26 fev

L'Hôtel St-Louis à louer.

Le bel Hôtel faisant face aux rues Royale et St-Louis, et connu sous le nom de Hôtel St-Louis est à louer à bail, pour cinq ans, à partir du 1er octobre prochain. S'adresser, à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à EUGENE ROUSSEAU, Caissier
24fev—30f

Ingénieurs Civils.

CAPT. J. K. DUNCAN, W. P. DUNCAN, S. L. JAMES
J. K. DUNCAN & Co,
INGENIEURS CIVILS ET VOYERS,
Architectes et Surintendants,
no 121, rue de la Commune, en face du no 24½ rue Carondelet
24fev—6m

Avis aux Distillateurs.

Attendu par le navire Elizabeth Ellen, de Bordeaux— 150 caisses de 12 bouteilles, forme anglaise, verre blanc; 75 do do do do dorée; 16 do sardines de 100/2 boites de Garres jeune; A vendre par DUPEIRE & DEFFEZ,
9fev 1rep 59 Vieille Levée

Aux Cordonniers.
O. NOACK,

Fabricant de Bottines Guêtres Congress, rue Bourbon, No 61, entre Bienville et Conti, A toujours un grand assortiment de toutes sortes de Bottines Guêtres Congress, qu'il offre aux plus bas prix. 8 fev—1m

M. J. JACQUES

Ayant liquidé ses affaires, informe ses amis et son ancienne clientèle qu'il a transféré son établissement de ferblanterie au no 93 rue Baronne, où il continuera, comme par le passé, tous les genres de travaux de sa partie.

☞ On demande de bons OUVRIERS en bâtiment.
12fev—34f

DOUGLASS & SHERWOOD,
CELEBRES FABRICANTS DE JUPONS,
A NEW-YORK,

Ont établi une agence à la Nlle-Orléans pour la vente de leurs jupons perfectionnés, sur lesquels ils appellent l'attention du commerce. Leur assortiment comprend environ cinquante genres différents, dont quelques uns encore inconnus dans cette ville. Ces jupons seront vendus ici aux prix de New-York.

☞ On peut voir des échantillons à l'agence.

S. WENTWORTH, *Agent en gros*, 112, rue du Canal, coin Royale,
12fév—1m entrée par la rue Royale

MAILLOT & SON,
124, *rue des Magasins*,
Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c, et fabricants de liqueurs [illegible]
28 déc

Mme THIERRY

Rue du Quartier, 66, entre Levée et Chartres,

☞ Fait bouquets de tous genres sur commandes. Aussi—Plantes de toutes sortes à vendre. Dépôt de SANGSUES HONGROISES et autres, à 50 sous la pièce. 3 fev—

J. T. BELKNAP. GEO. E. SEARS
BELKNAP & SEARS,
Courtiers de produits.
No 100, rue Gravier.—NOUVELLE ORLEANS.
15fev—1an

C. C. 1848, 1849, 1851

En débarquement du navire South America, de Bordeaux : 216 caisses, à vendre par LOUIS F. MAXENT, Seul agent,
18 déc 86, rue Toulouse

Magasin a louer.

A LOUER, le magasin No 20, rue de Chartres. S'adresser à D. D. ROGERS,
2 juil— No 46 rue du Camp

LE DOCTEUR
DE SAINT-ROMES,
Médecin des Facultés de Paris et de Philadelphie,

De retour en cette ville, offre ses services au public. Le docteur pourra être consulté à son bureau, rue Ste-Anne, No 202, entre Remparts et St-Claude tous les jours de 10 à 12 heures du matin.

A. STURZENEGGER & ETERNOD,
No 47, rue de Chartres,
Entre les rues Bienville et Douane,

Offrent en vente à très bas prix 200,000 cigares allemands des marques suivantes—Flor de Cabanas, la Minerva, la Real Opera, Corte Decal, Esculapio. 17fev

La société existant entre Messrs. COUGET et BARTHET est dissoute ce jour d'un commun accord.

M. LEON COUGET est seul chargé de la liquidation de la maison.
LEON COUGET,
SYLVAIN BARTHET,
Nouvelle-Orléans 27 janvier, 1859.

M. LEON COUGET continuera le même genre d'affaires au No 21 rue Madison, et prie ses amis et le public de vouloir bien l'honorer de leur patronage. LEON COUGET, 21 rue Madison
Nlle-Orléans, 27 janvier 1859 28 janv—6m

A louer, favorable le 1er avril. La maison No 150, rue de la Douane, entre Bourgogne et Remparts, composée de salle et salle à manger, 3 chambres à coucher, 6 chambres dans les dépendances. Cette maison ne peut être louée qu'à une famille. Prix : $1500 par an. S'adresser sur les lieux entre midi et 3 heures.
5 mars—3

[illegible]

MAGNIFIQUE PLAN AMELIORÉ POUR ETRE TIRE PAR
Wood, Eddy & Co.
Successeurs de
S. Swan & Co, et Gregory, Maury & Co.
Et Directeurs actuels des Loteries de la Georgie, du Delaware, du Missouri et du Kentucky.

Loterie de l'Académie de Sparta,
Gros lot, $50,000.
—BILLETS $10 SEULEMENT—

Nouveau et magnifique plan.

Les loteries suivantes seront tirées par S. WOOD, EDDY & Co. successeurs de Samuel Swan & Co, de la Georgie, de Gregory & Maury, du Delaware, Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE SPARTA, en Georgie dans le mois de mars 1859, à AUGUSTA, (Georgie), publiquement, comme suit :

CLASSE 10—Pour être tirée SAMEDI,	5	Mars	1859
CLASSE 11—Pour être tirée SAMEDI,	12	Mars	1859
CLASSE 12—Pour être tirée SAMEDI,	19	Mars	1859
CLASSE 13—Pour être tirée SAMEDI,	26	Mars	1859

Sur le plan de numéros simples.
CINQUANTE MILLE BILLETS.

MAGNIFIQUE PLAN:

1 Lot de	$50,000	1 Lot de		$1500
1 do	20,000	50 do		500
1 do	10,000	100 do		300
1 do	5,000	100 do		200
1 do	4,000	100 do		150
1 do	3,000	100 do		100

APPROXIMATIONS.

4 Lots de	$400,	approxim. de	$50,000 soit	$1,600
4 do	300	do	20,000	1,200
4 do	250	do	10,000	1,000
4 do	225	do	5,000	900
4 do	200	do	4,000	800
4 do	150	do	3,000	600
4 do	100	do	1,500	400
5,000 do	20	sont		[illegible]

5,486 lots s'élevant à......$320,000

Une circulaire donnant le plan des Loteries sera envoyée à quiconque le désirera.

Billet entier, $10.—Moitié, $5.—Quart, $2 50. Huitième, $1 25.

PLAN DE LA LOTERIE

Les numéros 1 à 50,000, correspondant avec les numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont entourés de petits tubes en fer-blanc et mis dans une roue.

Les premiers 437 lots, imprimés et entourés de même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros, et, en même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot ainsi ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires qui inscrivent le lot en regard du numéro tiré. Cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

APPROXIMATIONS.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les 7 premiers lots, auront droit aux 28 lots d'approximation d'après le plan.

Exemple :—Si le billet No 11,250 gagne le lot de $50,000, les billets Nos 11,248, 11,249, 11,251, 11,252 auront droit à $400 chacun. Si le billet No 550 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 548, 549, 551, 552 auront chacun droit à $300, et ainsi de suite d'après le susdit plan.

Les 5000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $50,000. Par exemple, si le numéro qui gagne le lot de $50,000 se termine par le No 1, tous les billets dont le dernier chiffre est 1 ont droit à $20; si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est 2 ont droit à $20, et ainsi de suite jusqu'à 0.

On vendra des certificats de paquets aux taux suivants, c'est-à-dire le risque :

Certificat d'un paquet de 10 billets entiers......[illegible]
do do de 10 demi billets......[illegible]
do do de 10 quarts de billet......[illegible]
do do de 10 huitièmes de billet......[illegible]

En demandant des billets ou des certificats, faites-nous parvenir l'argent, et les billets seront expédiés par la première malle.

Les acheteurs peuvent avoir des billets finissant par le chiffre qu'ils désignent.

☞ Les acheteurs sont priés de signer lisiblement et faire connaître leur bureau de poste, le comté et l'Etat qu'ils habitent. La liste des numéros gagnants et des lots sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage.

☞ Souvenez-vous que chaque lot est tiré et payé en plein, sans déduction.

Toutes les lettres sont strictement confidentielles.

Adressez les demandes de billets ou de certificats à WOOD, EDDY & Co, Boite 36, S. Nouvelle-Orléans
14fev ou à WOOD, EDDY & Co, Augusta, Georgie

RAVELET,
23......*Rue de Chartres*......23.
Nouveautés pour modistes, en gros.

Reçu par les navires du Havre :
CHAPEAUX DE CREPE ET DE PAILLE,
FLEURS ARTIFICIELLES,
CREPES,
RUBANS,
BLONDES,
COIFFURES,
LINGERIE,
VOILES POUR MARIÉES,
CORSETS,
MITAINES FILETS,
BANDES BRODÉES,
EVENTAILS,
CONFECTIONS POUR ENFANTS,
JUPONS FILETS ET GUIPURE A RESSORTS,
&c., &c., &c. &c.

La maison Ravelet réclame l'attention des acheteurs pour son grand choix et la modicité de ses prix.
4 mars—1m

Ouvrages de valeur,
A vendre aux souscripteurs seulement.

Les ŒUVRES COMPLETES D'AUDUBON, en 10 volumes, reliure en maroquin de Turquie, 1000 spécimens d'oiseaux et 300 animaux—Prix, $175.

NORTH AMERICAN SYLVA, en 5 vols, 277 planches coloriées, comprenant environ 200 des arbres de la Louisiane, $70.

NATIONAL PORTRAIT GALLERY (portraits nationaux) en 4 vols, avec 150 portraits et biographie de nos hommes éminents, $45.

INDIAN GALLERY (Galerie Indienne) en 2 vols, contenant de 120 portraits de nos chefs et guerriers indiens, $45.

BOYDELL'S ILLUSTRATIONS OF SHAKESPEARE, en 2 gros vols. fol., contenant 100 grandes et belles planches, avec texte explicatif, $125.

Ces ouvrages sont imprimés, reliés, dans le meilleur genre et sont vendus sur ordre seulement. Les messieurs habitant la ville ou la campagne et qui n'auraient pas encore vu des spécimens sont priés de s'adresser à notre Bureau de Poste de la Nlle Orléans. ALSTON MYGATT, No 36, rue de Camp, au premier
1er mars—1m—v etc

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans
9 février 1859.

A une élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, ont été élus—
MM. P. N. Wood,
J. K. Elgee,
W. N. Mercer,
Jas. H. Caldwell,
J. G. Lingham,
Jno. D. Marsh.

Et à l'assemblée annuelle de la nouvelle Direction laquelle a eu lieu le 7 du courant, pour l'organisation, M. P. N. Wood a été réélu président.

Par ordre N. O. J. TISDALE,
9 fev—1m Trésorier

Vin de Champagne
CHS. FARRE

Successeur de MAX SUTAINE & Co,
Vin de Sillery Cabinet et Impérial, à vendre par tous les grocers et confiseurs.

M. A. MAURICE, représentant de la maison, est prêt à exécuter tous les ordres au No 20 rue de la Douane.

Exposition Universelle de l'Industrie et des Beaux-Arts, 1855.

Le jury national décerne la *Médaille de 1re classe* à M. C. FARRE, successeur de Max Sutaine & Co, à Rheims.

Palais de l'Industrie, 15 novembre 1855.
NAPOLÉON BONAPARTE,
Président de la Commission

Cour de Prusse.

En récompense de la qualité de Champagne fourni par vous depuis longues années, nous vous octroyons le brevet de fournisseur de notre cour avec autorisation de rendre publique cette faveur sous notre grand sceau et armes.
Berlin, 4 février 1856. ALBRECHT,
19 janv—3m 1re p Prince de Prusse

WATTS, WILEY & Co,
Marchands-Commissionnaires,
No 3, Pine street, St-Louis, Mo.

MM. JAMES CONNOLY & Co,
No 44, rue Poydras, Nlle-Orléans,
Feront des avances sur les marchandises qui leur seront consignées. 15 jan—3m 1re p

Chapeaux de Panama! Chapeaux de Panama!

Les soussignés offrent en vente 50 douzaines de chapeaux de Panama, importés directement. Les chapeliers et les marchands sont invités à venir les examiner. On les vendra à bas prix et à des conditions avantageuses. CUCULLU & D'MEZA,
18 fev—1m 5, rue St Louis

A Louer.

UNE belle et vaste propriété située rue du Bayou, entre Claiborne et Derbigny, avec dépendances, jardin, etc. Possession en sera donnée le 15 mars prochain. Pour les conditions, s'adresser au No 10, rue Carondelet. SANCHEZ & BENIT.
15fev—

Lisez ceci.

Mme VIRGINICA, la célèbre prophétesse russe, et medium pour les guérisons, fait réellement des merveilles dans le traitement de toutes les maladies. Elle ne demande rien si elle ne guérit pas. Des centaines de personnes viennent journellement la consulter sur le passé, le présent et l'avenir, sur les procès, les voyages sur terre et sur mer, sur les absents et les personnes décédées, sur les numéros de loterie, et enfin sur les affaires en général. Mme V. demeure au No 194, rue Baronne, entre Girod et Julia, et l'on peut la consulter tous les jours, de 8 heures du matin à 9 heures du soir. Prix: pour les dames, $1; pour les messieurs, $2.

N. B.—Elle répondra ponctuellement aux lettres qui lui seront adressées par la poste et renfermeront un timbre pour acquitter le port. 19 fev—1m

Demande d'agents.

On demande des agents pour la vente d'un ouvrage de prix publié à la Nouvelle-Orléans. S'adresser à la boîte J 26, bureau de Poste de la Nlle Orléans, avec timbres pour la réponse. 26 jvr—

A VENDRE

Un mobilier en palissandre admirablement sculpté, comprenant deux sofas, deux chaises à bras et six chaises, des et siège à broderie de la plus grande beauté. On peut voir ce mobilier au magasin de meubles de GROSJEAN & BENETEAU,
21fév—15f coin Bienville et Royale

Lac Pontchartrain.
RESTAURANT BOUDRO,

BILLMAN & COLOMES, Successeurs

Billman & Colomes ont l'honneur de prévenir le public que l'ouverture de leur Restaurant aura lieu DIMANCHE prochain, 6 mars.
1er mars—1m

Changement de bureau

MM LEOVY & DUNCAN, avocats et collecteurs, ont transporté leurs bureaux dans l'édifice de la Banque du Canal, encoignure des rues Camp et Gravier. Ils collectent, comme par le passé, dans cet Etat et les Etats voisins.
1 mars—1m LEOVY & DUNCAN.

A VENDRE.

Une jolie résidence d'été à la Baie St-Louis, faisant face au Lac sur un terrain de 84 pieds sur 10 arpents de profondeur, dont 10 arpents bien entourés; maison de maître contenant quatre chambres à coucher, grand corridor au milieu, une varande devant et derrière, et une fausse galerie, cabinet, office, et mansarde.

Les bâtisses dans la cour se composent de deux [illegible] de trois appartements chacune, [illegible]

Il y a aussi un verger contenant des pêchers, des figuiers et des orangers en rapport.

Pour les conditions, s'adresser à LOUIS F. MAXENT,
3mars 86, rue Toulouse

VIN ROUGE—50 caisses vin rouge en demi-bouteilles, en débarquement du navire Pepperell, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE,
5 mars 21 et 23 rue Gravier

VIN BLANC—100 caisses de vin blanc, en débarquement du navire Pepperell, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE,
5 mars 21 et 23 rue Gravier

PORC [illegible]

HARENGS [illegible] 28, Vieille Levée